



Football-club Vicques
Case postale 102
2824 Vicques

www.fcvicques.ch

Contrat Club des 200

Conclut entre le FC Vicques d'une part et

d'autre part (preneur)

Convention d'adhésion de membre au "Club des 200"

Les parties à la présente convention décident d'arrêter les dispositions ci-après :

- Adhésion individuelle au Club des 200 pour la saison _____ / _____
- Le prix forfaitaire convenu est arrêté à CHF 200.00 par saison. Il est payable à 30 jours sur présentation d'une facture.

Prestations du FC Vicques :

- Le club met à disposition pour la saison un abonnement transmissible pour tous les matchs de championnat du FC Vicques à domicile.
- Le club organise une activité durant la saison pour tous les membres (une participation financière peut être demandée) ou un apéritif suivi d'une présentation de la première équipe.

Le présent contrat prend effet au 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. Il sera reconduit tacitement d'année en année sauf dénonciation écrite d'une partie trois mois avant l'échéance.

Il a été réalisé, en 2 exemplaires, le _____ .

FC VICQUES
Le Président:

Samuel Friche

FC VICQUES
Le responsable Sponsoring:

Christophe Bron

Le Preneur: